

Comment trouver une entreprise : Les 5 règles d'or

Commencez vos recherches rapidement :

- ✓ Commencez votre recherche au minimum 3 mois avant le début de la formation que vous voulez suivre en alternance.
- ✓ Pour les contrats d'apprentissage, commencez votre recherche dès avril.

Repérez les entreprises qui vous intéressent :

- ✓ Contactez vos relations personnelles, dites-leur que vous cherchez une entreprise.
- ✓ Lisez les annonces dans les journaux.
- ✓ Sélectionnez les adresses d'entreprises dans les Pages Jaunes en fonction du métier qui vous intéresse.
- ✓ Allez au Pôle Emploi (www.pole-emploi.fr) et dans votre Mission Locale pour consulter les offres.
- ✓ Consultez le site Internet : www.npdc-apprentissage.com
- ✓ Consultez avec votre interlocuteur direct les offres de contrat reçues par l'Institut Saint Louis.

Organisez-vous

- ✓ Organisez votre recherche par zones, puis étendez-la progressivement (vérifiez les moyens de transport).
- ✓ Pensez à passer vos appels téléphoniques depuis un endroit calme, avec sous la main de quoi prendre des notes.
- ✓ Tenez un carnet de bord pour noter toutes les démarches, les dates d'envoi de courrier ou de visites.
- ✓ Préparez un CV et une lettre de motivation.

Préparez vos entretiens

- ✓ Quelques jours avant l'entretien, repérez où se trouve l'entreprise, les moyens de transport pour y aller.
- ✓ Préparez l'entretien en faisant des recherches sur l'entreprise, notamment sur Internet.
- ✓ Soyez ponctuel ! Cinq à dix minutes d'avance sont idéales en termes de politesse.
- ✓ Soignez votre tenue, donnez une bonne "première impression" à la personne qui va vous recevoir. Votre allure générale et votre tenue doivent être professionnelles. Soyez souriant, positif, montrez votre motivation.
- ✓ Pendant l'entretien, ayez avec vous un dossier que vous aurez préparé, qui reprendra les différents documents qui confirment vos expériences professionnelles (certificats de travail, fiche de paye, diplômes...).

Assurez un suivi

- ✓ Rappelez l'entreprise pour connaître sa décision : vous devez garder le contact en assurant un suivi professionnel de la situation. Après l'entretien, n'hésitez pas à contacter par téléphone la personne qui vous avez rencontrée, soit en respectant le délai de réponse que l'on vous aura donné, soit après un délai de politesse d'une semaine.